41 (1980-1981) — N° 1

CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1980-1981

16 JUIN 1981

PROJET DE MOTION

visant à l'application de l'article 32
de la loi ordinaire du 9 août 1980,
aux projets de loi budgétaire des Affaires Economiques
de l'exercice 1981 et de l'ajustement 1980

déposé par

M. J.E. Humblet et consorts

PROJET DE MOTION

visant à l'application de l'article 32 de la loi ordinaire du 9 août 1980, aux projets de loi budgétaire des Affaires Economiques de l'exercice 1981 et de l'ajustement 1980

— Faisant suite à sa motion du 6 novembre 1980 relative à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.)

— Constatant que l'article 45.05 du projet de loi portant budget du Ministère des Affaires économiques confirme pour 1980 une réduction de 73,8 millions du budget de l'I.I.S.N. par rapport à l'ordonnancement aux dépens de trois centres universitaires wallons.

— Constatant que l'ajustement du budget 1980 réduit de 73,8 millions les crédits à l'I.I.S.N. (Doc. Chambre 5-XII-N° 1).

— Constatant que le budget 1981 de subvention à l'I.I.S.N. est de 23 % inférieur à l'ordonnancement pour 1980 (Doc. Chambre 4-XII-N° 1)

— Constatant qu'au contraire, l'ensemble des crédits dont bénéficie le Centre de l'Energie nucléaire de Mol est en accroissement.

— Sur la base de l'article 32 de la loi ordinaire du 9 août 1980, le Conseil régional wallon demande la suspension de la procédure relative à ces projets de loi en vue d'organiser une concertation.

J. E. HUMBLET
G. PIERARD
B. ANSELME
N. DINANT

Magermans Andenne